PROJET DE LOI

SÉNAT

rejeté

SESSION EXTRAORDINAIRE OUVERTE LE 21 DECEMBRE 1965

PROJET DE LOI

rejeté par le Sénat en nouvelle lecture

portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires et diverses dispositions d'ordre financier.

(Urgence déclarée.)

Le Sénat a rejeté, en nouvelle lecture, le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée Nationale, en deuxième lecture.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 23 décembre 1965

Le Président,

Signé: Gaston MONNERVILLE.

Voir les numéros:

Assemblée Nationale (2º législ.): I.º lecture : 1420, 1459, 1471, 1472, 1490, et in-8° 383.

Commission mixte paritaire: 1693. 2º lecture: 1639, 1699 et In-8º 449.

Sénat: 1^{ra} lecture: 280 (1964-1965), 12, 13, 15 et in-\$° 3 (1965-1966). Commission mixte paritaire: 77 (1965-1966). Nouvelle lecture: 87 et 88 (1965-1966).